Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260120-20260120_DELIB2-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 9
Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 20 janvier,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Daniel FOUÉRÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15/01/2026

PRESENTS : FOUÉRÉ D., FRAGA I., COLIN J.-C., DANIEL R.-M., AMOSALA S., SAMSON J., LECORGNE R., ROUXEL R.
ABSENT EXCUSE : LE DOUJET C. donne procuration à DANIEL R.-M.
SECRETAIRE : AMOSALA S.

20260120 – DELIB2 : DEVIS ROBOT-TONDEUSE

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que le fil délimitant la zone d'intervention des robots tondeuses au terrain de foot a été en partie retiré lors des travaux réalisés et rappelle les nombreux soucis mécaniques rencontrés avec les robots actuels.

Il propose l'acquisition d'un robot tondeuse GPS sans fil périmétrique et présente les devis reçus (prix HT) :

DELAMOTTE Motoculture	Robot SEGWAY – 10 000 m²	4 290,83 €
DELAMOTTE Motoculture	Robot SEGWAY – 12 000 m²	3 666,00 €
DELAMOTTE Motoculture	Robot SEGWAY – 12 000 m²	3 895,13 €
BERNARD Motoculture	Robot KRESS - 12 000 m²	5 415,83 €
BERNARD Motoculture	Robot KRESS – 24 000 m²	8 332,50 €
Ets MAZE	Robot KRESS – 12 000 m²	6 356,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- valide le devis de DELAMOTTE Motoculture, pour un montant de 3 666,00 € HT,
- autorise le Maire à signer le devis,
- dit que la dépense sera imputée en section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel FOUERE

